

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS**

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de travaux d'eau potable sur le territoire de Loire Forez agglomération.**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au Président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000436 donnant délégation de signature à Monsieur Patrice COUCHAUD, vice-présidente en charge de l'eau,
- Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du Département de la Loire dans le cadre des travaux d'eau potable sur le territoire de Loire Forez agglomération,

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter une subvention, auprès du Département de la Loire, pour la réalisation des travaux d'eau potable dont les localisations et les dépenses prévisionnelles sont identifiées ci-dessous :

COMMUNE	DESCRIPTIF PROJET	MONTANT PROJET HT
Territoire LFA	Equipements des réservoirs en débitmètres, sonde, télésurveillance	2 769 800 €
SAINTE BONNET LE COURREAU	Création nouveau captage AEP	77 500 €

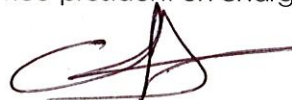
**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le **22 DEC. 2020**

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Pour le Président,  
Par délégation,  
Le vice-président en charge de l'eau



Patrice COUCHAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201222-2020DEC0745-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2020